



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-69

En exercice : 29

Présents : 20 à l'ouverture de la séance à 20h34  
21 à l'arrivée de Mme AVELINE à 22h26

Votants : 29

Date de la convocation : 24 juin 2022 par courrier et par voie dématérialisée  
Date de l'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 22h26), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (9) : M. HLAVAC à M. DE OLIVEIRA,  
Mme AVELINE à Mme VINOT (arrivée à 22h26),  
Mme BOYER à Mme BELMIN,  
M. ACHARD à M. FONTANES,  
Mme FERREIRA DOS SANTOS à Mme CUSSEAU,  
M. ROTH à Mme ALHADEF,  
M. BLONDAZ-GÉRARD à M. DUVIVIER,  
Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER,  
Mme POULLOT à Mme GIRE.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** et procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

<b>OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE CRÉATION DE DEUX LOGEMENTS ALLÉE DE LA BOISSIÈRE</b>
---

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet relatives aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

**VU** la décision n° 21/33 du 12 juillet 2021 relative ayant pour objet « Contrat d'architecte pour travaux sur existants - maison allée de la Boissière - réhabilitation d'une maison individuelle pour création de deux logements » ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer un avenant n° 1 au marché de l'entreprise Claire Quilliot Architecte sis 10 rue François Millet 77300 FONTAINEBLEAU, pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison individuelle pour la création de 2 logements ;

**CONSIDÉRANT** la non-participation au vote de M. GAUTHIER et de Mme ASCHEHOUG ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ ;**

**Pour (20) :** M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC (pouvoir à M. DE OLIVEIRA), Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (pouvoir à Mme VINOT), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN), M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme FERREIRA DOS SANTOS (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. ROTH (pouvoir à Mme ALHADEF), Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER ;

**Contre (0) ;**

**Abstentions (7)** Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD (pouvoir à M. DUVIVIER), M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE) ;

**APPROUVE** la nécessité de prendre un avenant au marché de la maîtrise d'œuvre pour la création de 2 logements au titre du bon de commande 2021-000656 du 13/07/2021 ;

**DIT** que l'augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre lié à l'avenant n° 1 se chiffre à **5 599,44 € HT** soit une augmentation du marché 31,11 % ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**CERTIFIÉ  
EXECUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RECEPTION EN  
PREFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ  
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 30 juin 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT

